

REPUPLIQUE**FRANCAISE****DEPARTEMENT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Charente-
Maritime****DE LA COMMUNE de LE GUA****Séance du 25 juillet 2023**

NOMBRE DE MEMBRES	DE	
Afférents au Conseil Municipal : 19	au	L'an deux mille vingt trois, le vingt- cinq juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
en exercice : 19		<u>Présents</u> : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole - Monsieur BONDOUX Guillaume (arrivé en question 2023_07_69) - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain
Nombre présents : 11	de	
Nombre votants : 15	de	<u>Excusés</u> : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)
Date de convocation 21 juillet 2023	la	<u>Absents</u> : Madame CHAPRON Christine - Monsieur VICI Laurent A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 07 72 - DECI - aménagement d'une bâche incendie à Dercie - convention de mise à disposition d'une partie de terrain avec le propriétaire

Monsieur le Maire rappelle que la DECI relève de la compétence du Maire.

La DECI est organisée autour de points d'eau (poteaux incendie, bâches incendie, réserves naturelles ...) destinés au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Il rappelle qu'un permis de construire ne peut être aujourd'hui accordé si le terrain n'est pas distribué par la DECI.

Il rappelle qu'en séance du 28 septembre 2021, le conseil municipal a confié à la RESE une mission de prestation consistant en l'établissement de la cartographie de la DECI existante, des réseaux AEP, le recensement des problématiques, la synthèse des risques présents, l'élaboration d'un programme d'amélioration de la DECI avec établissement d'une carte communale.

Ce document est aujourd'hui finalisé.

Il est préconisé pour le village de Dercie, la mise en place d'une bâche incendie sur une parcelle (cadastrée I 492) appartenant à Madame CHAUVET Christelle.

Cet emplacement permet de couvrir, en termes de DECI, le village de DERCIE.

Une convention pourrait être passée avec Madame CHAUVET, s'agissant de la mise à la disposition sur la parcelle cadastrée I 498 d'un espace d'environ 100 m2 en vue de l'installation de l'équipement.

Un devis a été sollicité auprès de la RESE, il s'établit à 8 939.09 € HT (10 726.91 € TTC).

Il consiste en la création d'une citerne incendie hors sol de 60 m3.

Tout en répondant aux contraintes d'organisation de la DECI sur le village de Dercie, la mise en place de la citerne permet au propriétaire de finaliser son projet d'édification de constructions.

Ainsi, le propriétaire souhaite participer à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune. L'équipement sera entretenu par la commune.

AR Prefecture

017-211701859-20230725- 2023_07_72-DE
Reçu le 01/08/2023

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement une fois pour la même période.

Elle sera remplacée par un bail emphytéotique afin de garantir la pérennité de cet engagement.

Le propriétaire met gracieusement le terrain à la disposition de la commune.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une
partie de la parcelle cadastrée I 492 avec Madame CHAUVET Christelle.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publiée sur le site internet le :

Le GUA, le 27 juillet 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

